

INAUGURATION DU NOUVEAU CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL DE NANTUA

Le nouveau Centre de santé départemental, situé 50 rue Paul-Painlevé à Nantua, a accueilli ses premiers patients lundi 8 septembre 2025. Porté par une dynamique collective alliant élus locaux, professionnels de santé et institutions, ce centre vise à assurer une continuité de soins pour les habitants du Haut-Bugey, dont beaucoup sont aujourd'hui sans médecin traitant.



"Au moment où certains habitants du territoire font face à de terribles difficultés pour se soigner, le Département propose une solution innovante et efficace avec le centre de santé départemental de Nantua. Ce projet s'inscrit dans notre politique volontariste en faveur de l'attractivité médicale."

Jean Deguerry, président du Département



"À l'heure où beaucoup d'entre vous sont sans médecin et parfois avec des maladies chroniques, nous apportons une solution concrète avec l'ouverture de ce centre de santé à Nantua."

Damien Abad, vice-président du Département, délégué à la santé et à la démographie médicale



"A travers l'ouverture d'un pôle de soin dynamique à Nantua, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes poursuit un objectif essentiel, celui de répondre aux besoins de santé des habitants tout en donnant envie aux professionnels de santé de s'installer."

Sidonie Jiquel, directrice départementale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes dans l'Ain



"Accueillir le centre de santé à Nantua est une grande fierté. C'est une réponse concrète à l'urgence médicale de notre territoire."

Jean-Pascal Thomasset, maire de Nantua



"L'ouverture de ce centre de santé n'a été possible que grâce à un travail collectif et partenarial entre les élus et les professionnels de santé."

Khalil Kandara, directeur de la CPTS du Haut-Bugey

INFOS PRATIQUES

- Prise de rendez-vous par téléphone au **04 74 75 95 90**
- Ouvert du **lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h**
- Consultations assurées par :
 - **Dr Pierre De Haas**
 - **Dr Andrianantenaina Razafimahatratra**
 - **Dr Michel Yeznikian**
- Prise en charge prioritaire des patients en affection de longue durée (ALD)
- Adresse : 50 rue Paul-Painlevé, 01130 Nantua

Un territoire en désertification médicale

Les 9 communes concernées (Brion, Béard-Géovreissiat, Izernore, Les Neyrolles, Montréal-La Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Port et Sonthonnax-la-Montagne) voient actuellement la fin d'exercice de leurs derniers médecins généralistes. Cela représente une perte de prise en charge pour près de 7 500 patients, sur un territoire déjà classé Zone d'intervention prioritaire (ZIP) et présentant des indicateurs de santé préoccupants.

Une mobilisation collective pour un projet structurant

Le centre de santé a vu le jour grâce à une mobilisation exceptionnelle et coordonnée :

- Le Département de l'Ain porte juridiquement le centre et finance les postes de médecins et d'infirmiers.
- Les 9 communes du territoire financent les deux postes de secrétaires médicales.
- La mairie de Nantua met à disposition les locaux dans l'ancien hôpital (50 rue Paul Painlevé) et en prend en charge les loyers.
- L'agglomération du Haut Bugey finance une part de l'investissement et a pris en charge les travaux de rénovation du site.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la CPAM de l'Ain soutiennent le projet avec des aides à l'investissement et une contribution au financement des salaires des assistants médicaux.
- Le modèle d'organisation a été conçu par le Dr Pierre De Haas, en lien étroit avec la maison de santé de Montréal-la-Cluse / Nantua et la CPTS du Haut Bugey, qui assure également la coordination territoriale.

Une organisation médicale progressive et adaptée

Le centre de santé fonctionne avec :

- 3 médecins intervenant chacun 2 journées par semaine, soit 6 journées médicales.
- 2 secrétaires médicales à temps plein.
- 2 assistantes médicales, toutes deux infirmières diplômées, jouant un rôle essentiel dans l'optimisation du temps médical.

Cette organisation permet d'assurer environ 40 consultations par jour, soit un suivi régulier pour près de 4 000 patients.

Deux jours par semaine, deux médecins sont présents simultanément, permettant la prise en charge de soins non programmés pour les pathologies aiguës fréquentes (otites, cystites, fièvres, etc.).

Une priorisation pour accueillir :

- les patients en affection longue durée (ALD),
- les patients âgés,
- et les patients chroniques.

Un centre de proximité, accessible à tous

- Secteur 1 : aucun dépassement d'honoraires
- Tiers payant intégral : aucune avance de frais
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Engagement contre toute forme de discrimination dans l'accès aux soins

Un modèle reproductible, soutenu et innovant

Ce projet, pragmatique et innovant, repose sur une délégation efficace entre médecins et assistantes médicales, une logique territoriale intégrée, et une gouvernance partagée entre collectivités, institutions et professionnels. Il constitue un modèle reproductible pour d'autres territoires confrontés à une pénurie médicale.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr